



DJIBOUTI

STATEMENT BY

**H. E. MR. MOHAMED SIAD DOUALEH
AMBASSADOR, PERMANENT REPRESENTATIVE
OF THE REPUBLIC OF DJIBOUTI TO THE UNITED NATIONS**

**BEFORE THE 61ST SESSION
OF THE COMMISSION ON THE STATUS OF WOMEN**

**FOLLOW-UP TO THE FOURTH WORLD CONFERENCE ON
WOMEN AND TO THE TWENTY-THIRD SPECIAL SESSION OF
THE GENERAL ASSEMBLY, ENTITLED "WOMEN 2000:
GENDER EQUALITY, DEVELOPMENT AND PEACE FOR THE
TWENTY-FIRST CENTURY"**

THURSDAY 17 MARCH, 2017

Check against delivery

Monsieur le Président de la Commission,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission,

Madame la Directrice Exécutive UN-Women,

Distingués Représentants,

1. D'emblée permettez moi de vous adresser mes vives félicitations pour votre élection en qualité de chair de la 61 ième session de la Commission sur la Condition de la Femme, et vous souhaite par la même tous nos vœux de succès.
2. Aussi, je souhaite remercier le Secrétariat et UN-Women pour le soutien et appui logistique, documentaire, et de facilitation fourni pour le bon déroulement des travaux de cette commission.
3. La République de Djibouti s'aligne avec la position du G77, celle du Groupe Africain, ainsi que celle du groupe Arabe.

Monsieur le Président,

4. Au moment où nous sommes réunis pour prendre la mesure des progrès accomplis, il nous faut faire preuve de lucidité quant aux multiples obstacles qui se dressent dans la quête d'un monde plus égalitaire et plus juste.

5. Le 08 mars dernier lors de la célébration de la journée internationale de la Femme a Djibouti, **SEM Ismail Omar Guelleh**, Président et Chef du Gouvernement de la République de Djibouti a déclaré que « **nous devons passer par un examen des consciences, nous pencher sur les facteurs qui empêchent l'ascension de la femme dans nos sociétés. Nous devons examiner, sans concession, ces entraves insidieuses et ces préjugés ancrés si profondément en chacun de nous pour en contester l'ineptie !** »

6. Cette affirmation illustre bien notre détermination politique pour arriver à l'autonomisation économique des femmes dans le monde du travail, thème prioritaire de cette année de la Commission. Il s'agit d'une question pressante vingt un ans après la déclaration, et le programme d'action de Beijing. Cette question constitue également la cinquième cible dans l'Agenda 2030, mais se retrouve aussi dans l'Accord de Paris, ainsi que dans d'autres textes internationaux. L'autonomisation occupe de ce fait une part importante du développement durable, et le travail de la Commission doit en être un fidèle reflet.

7. Effectivement, elle renferme cette idée simple mais difficile à mettre en œuvre, qui est de mettre un frein à l'inégalité persistante que subissent les femmes dans le monde du travail. Les femmes n'ont qu'un accès limité à la sphère professionnelle telle qu'occuper un emploi décent, bien rémunéré, ou avoir un poste à responsabilité.

8. Plusieurs études ont clairement démontré que l'implication des femmes dans le monde professionnel a des effets positifs sur les variables économiques et sociales, et tend à renforcer le niveau de développement.

9. Nous appelons de nos vœux les plus chers que la réalisation des engagements sans précédent pris par la communauté internationale en matière d'égalité homme/femme ait lieu par l'autonomisation. Qu'elle n'advienne pas tard, et qu'au fond l'accomplissement des ODD d'ici 2030, ne soit pas un mirage, au risque de creuser davantage ces inégalités déjà si criantes actuellement.

10. Pour aboutir à ce résultat, et sans vouloir établir une hiérarchie des priorités, il nous semble urgent de consacrer l'essentiel de nos efforts à la mise à disposition des ressources (financières et humaines), à travers les mesures efficaces adoptées en commission, dans les domaines publics tels que l'éducation, la santé, les infrastructures, la coopération internationale, et ce par la diffusion des programmes d'alphabétisation, de vaccination, de campagne de lutte contre les maladies.

11. Un travail immense en matière d'autonomisation de la femme a été accompli à Djibouti ces dernières années. L'objectif prioritaire visé est

d'accroître leur potentiel de mobilisation et de réussite dans la mise en œuvre d'initiatives génératrices de revenus.

Monsieur le Président,

12. Conscient que s'attaquer aux inégalités Homme/Femme est une tâche non aisée, mais réalisable quand une réelle volonté politique est au rendez-vous, le gouvernement Djiboutien à travers le Ministère de la Femme et de la Famille, et d'autres ministères compétents, en collaboration avec des instances nationales, a pris des mesures importantes pour l'application des recommandations issues de la Conclusion Agréée lors de la 58ème session de la Commission.

13. La mise en œuvre de ces recommandations a constitué un trait d'union entre les leçons tirées des Objectifs de Développement du Millénaire et l'adoption de l'Agenda 2030 en septembre 2015.

14. A cette occasion, Djibouti a modifié les lois sur la violence à l'égard des femmes, en proposant des services d'aide aux victimes et à mettre en place des programmes de prévention. Un travail de fond et de renforcement des réformes existantes interdisant toute discrimination sur les lieux de travail afin de garantir aux femmes l'égalité d'accès aux ressources économiques a également été entrepris.

15. Plusieurs rapports et indicateurs sur l'égalité des sexes qui portent sur un ensemble de domaines essentiellement centrés sur les politiques de l'emploi et le droit des femmes au travail sont régulièrement revisités pour appuyer l'établissement des dépenses publiques consacrées à l'égalité des sexes à travers un budget spécialement dévolu à la promotion de l'égalité homme/femme, reparti entre plusieurs ministères.

16. Concrètement, ces politiques se sont traduites à Djibouti par l'élaboration de projets de construction de pépinières/incubateurs destinés à promouvoir l'entrepreneuriat féminin. Ces pépinières offrant des espaces de travail ont ouvert leur porte à Djibouti et dans les régions de l'intérieur dès le 9 mars dernier. Elles permettront aux jeunes entrepreneuses d'avoir

une domiciliation, de se former aux techniques de management, et de bénéficier de conseils.

17. Fort du constat que la participation économique des femmes et par conséquent leur autonomisation est étroitement liée à la disponibilité des services qui leur permettent de concilier la vie familiale et la vie professionnelle, nous avons également mis en place la construction de crèches que nous nous avons jugé essentiel non seulement pour la socialisation des enfants et leurs apprentissages premiers, mais aussi pour leur rôle central dans l'activité professionnelle des femmes.

18. Ainsi pendant qu'elles vaquent à leur activité génératrice de revenu, elles ne seront plus contraintes d'abandonner leur activité économique pour se consacrer à la garde de leurs enfants de bas âge. Plusieurs crèches ont été inaugurées à Artà et Obock cette semaine.

19. Les efforts de pérennisation des programmes d'alphabétisation ont porté leurs fruits. Pour ce faire de nouveaux centres dédiés à l'alphabétisation seront construits. S'agissant de l'enseignement supérieur, la proportion des filles est passée de 442 étudiantes en 2006 à 5 131 à la rentrée universitaire de 2015, soit ainsi de 39,8% en 2006 à 42,9% en 2015.

Monsieur le Président,

20. En conclusion, poursuivons nos efforts sans relâche afin de consolider les acquis, et travaillons avec une détermination renouvelée à accélérer la mise en œuvre de nos engagements vers l'autonomisation économique des femmes.

22. Une version complète de mon intervention est disponible sur l'interface SmartPaper.

Je vous remercie de votre attention.